

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 28 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle du Westhoek à Esquelbecq, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 22 novembre 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

N° 17-147

Modification du P.L.U. de la Commune de Wormhout***Etaient présents :***

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN, Madame Marie PLANCKE, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCIEUX, Madame Martine VANDEWALLE, délégués de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELEBROUCK ; Monsieur Stéphane COLAERT, délégué suppléant de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Pascale VANPEPERSTRAETE délégués d'ESQUELBECQ ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Monsieur Hervé SAISON, Madame Michèle POULEYN, Madame Dorothee BLONDE, Monsieur Jérôme VERMERSCH, Monsieur François DELATTRE, délégués d'HONDSCHOOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, Madame Christine CAMUS, Madame Valérie ROBERT, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ; Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Monsieur Bruno BRONGNIART, délégué de REXPOËDE ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN ; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE ; Monsieur Pierre BOUTTEMY, Madame Annie BLANCKAERT, délégués de WARHEM ; Madame Vanessa DANSET, Monsieur Daniel DESCHODT, Monsieur Éric BLIN, délégués de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Monsieur Frédéric DEVOS, Monsieur Jean-Lin PLANCKE, Monsieur Loïc THOMAS, délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; Madame Chantal COMYN, déléguée de ZEGERSCAPPEL.

Excusés : Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX, délégué de HOLQUE, qui a donné pouvoir à Monsieur Michel KERFYSER ; Monsieur Christian DELASSUS (pour les délibérations n°17-122 à 17-139) ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM, qui a donné pouvoir à Madame Claudine DELASSUS ; Madame Chantal MOFFELEIN, déléguée de REXPOËDE, qui a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE ; Monsieur Christophe DEGRAND qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc THOMAS ; Madame Cristelle DOUARD qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Lin PLANCKE ; Madame Maryse LEPROVOST qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DEVOS, délégués de Wormhout, Monsieur Frédéric DEVOS (pour les délibérations n°17-143 et 17-144)

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 53

Nombre de conseillers excusés : 8

Nombre de conseillers absents : 0

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 59

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE**

N° 17-147

*Modification du P.L.U. de la Commune de Wormhout***• Modification du P.L.U. de la Commune de Wormhout**

Par délibération du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Wormhout pour :

- une modification de zonage : transformation partielle de la zone 1AEU1 en zone UP
- L'actualisation de l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur

Il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer le règlement de la zone 1 AEU1 notamment pour modifier la hauteur des constructions et le recul des bâtiments par rapport aux limites de zone.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Communautaire de modifier l'objet de la procédure de modification du P.L.U. de la Commune de Wormhout lancée le 26 septembre 2017.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2015 donnant à la C.C.H.F. la compétence « urbanisme réglementaire »,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Wormhout en date du 21 septembre 2017 sollicitant l'autorisation de la C.C.H.F. de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017 décidant de lancer une procédure de modification du P.L.U de la Commune de Wormhout pour :

- une modification de zonage : transformation partielle de la zone 1AUe1 en zone UP
- l'actualisation de l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification du P.L.U. de la Commune de Wormhout pour faire évoluer le règlement de la zone 1 AUe1 notamment pour modifier la hauteur des constructions et le recul des bâtiments par rapport aux limites de zone.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- modifier la délibération du 26 septembre 2017 décidant de lancer une procédure de modification du PLU de Wormhout dont les objets sont dorénavant les suivants :
 - La modification de zonage, à savoir la transformation partielle de la zone 1AUe1 en zone UP,
 - L'actualisation de l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur,
 - La modification du règlement de la zone 1AUe1 quant à la hauteur des bâtiments et le recul des bâtiments par rapport aux limites de zones.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

N° 17-147

Modification du P.L.U. de la Commune de Wormhout

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte de modifier la délibération du 26 septembre 2017 décidant de lancer une procédure de modification du PLU de Wormhout dont les objets sont dorénavant les suivants :
 - La modification de zonage, à savoir la transformation partielle de la zone 1AUe1 en zone UP,
 - L'actualisation de l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur,
 - La modification du règlement de la zone 1AUe1 quant à la hauteur des bâtiments et le recul des bâtiments par rapport aux limites de zones.

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.
Pour extrait conforme,



Le Président

André FIGOUREUX

Transmise à la Sous-préfecture le
Publiée le
Délibération rendue exécutoire le



Le Président

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 05/12/2017

Reçu en préfecture le 05/12/2017

Affiché le



ID : 059-200040954-20171205-17_147-DE

